

Apatridie en Asie du Sud et en Asie du Sud-Est

2016/2220(INI) - 04/05/2017 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des affaires étrangères a adopté le rapport d'initiative d'Amjad BASHIR (ECR, UK) sur l'apatridie en Asie du Sud et en Asie du Sud-Est.

Le rapport rappelle que le droit à la nationalité est inscrit à la Déclaration universelle des droits de l'Homme depuis près de septante ans, mais qu'il est toujours inaccessible à des millions de personnes aujourd'hui encore. La définition internationale d'un apatride est «une personne qu'aucun État ne considère comme son ressortissant par application de sa législation». Le Haut-commissariat aux réfugiés des Nations unies (HCR) estime que près de 135 millions d'enfants de moins de cinq ans n'ont pas été enregistrés à la naissance dans cette région, et risquent de devenir apatrides.

Ils indiquent que l'apatridie peut être due à l'expiration de la nationalité du fait d'avoir vécu en dehors de son pays pendant une période prolongée. Néanmoins, d'autres causes sont sources d'inquiétudes. Ainsi, l'apatridie ne reçoit toujours pas l'attention internationale qu'elle mérite, malgré ses inquiétantes répercussions quant aux droits de l'homme aux niveaux régional et mondial. Elle continue d'être vue comme une affaire interne aux États. Les députés s'accordent dès lors pour dire que réduire puis abolir l'apatridie devrait devenir **une priorité** pour les droits de l'homme au niveau international.

De manière générale, les députés s'inquiètent des millions de cas d'apatridie répertoriés à travers le monde, particulièrement en Asie du Sud et du Sud-Est, et expriment leur solidarité avec ces personnes.

Minorité Rohingya : les députés s'inquiètent plus particulièrement de la situation de la minorité Rohingya au Myanmar. Ils constituent la plus grande population mondiale d'apatrides, représentant presque 20% de nombre d'apatrides total. Les députés sont inquiets des indications issues de rapports faisant état de violations massives aux droits de l'homme, d'une répression constante et de discrimination des Rohingya ainsi que de l'échec à les reconnaître comme faisant partie intégrante de la société au Myanmar, suite à ce qui peut s'apparenter à une **campagne coordonnée de nettoyage ethnique**.

Ils recommandent dès lors :

- au gouvernement et aux autorités du Myanmar de restaurer la citoyenneté Myanmar à la minorité Rohingya ;
- l'ouverture immédiate de l'État de Rakhine aux organisations humanitaires, aux observateurs internationaux, aux ONG ainsi qu'aux journalistes. A cet égard, ils réitèrent leur point de vue selon lequel les apatrides devraient avoir accès aux **programmes d'aide humanitaire**.

Communication renforcée sur le sujet: les députés soulignent l'importance d'une stratégie de communication efficace concernant l'apatridie afin de mieux faire connaître cette problématique. Dans ce contexte, l'UE est invitée à améliorer sa communication sur l'apatridie, en coopération avec le HCR, et à travers ses délégations dans les pays tiers concernés.

Stratégie UE : les députés ont appelé l'UE à développer une stratégie globale sur l'apatridie basée sur deux volets de mesures : (i) situations urgentes ; (ii) mesures à long terme pour en finir avec l'apatridie. Celle-ci devrait se concentrer sur un nombre limité de priorités et l'UE devrait prendre l'initiative en cas de situations urgentes afin de mieux sensibiliser à la problématique de l'apatridie au niveau international. La stratégie globale de l'UE sur devrait s'adapter aux situations spécifiques auxquelles les apatrides font face. Une distinction devrait notamment être faite entre l'apatridie résultant d'un manque de capacités

administratives et l'apatridie résultant d'une politique d'État discriminatoire à l'encontre de certaines communautés ou minorités.

Nouvelle approche d'une politique complète : recommandant aux États membres de faire du soutien aux apatrides d'Asie du Sud et du Sud-Est une priorité, les députés ont proposé une nouvelle approche politique complète incluant, entre autres :

- des mesures pour encourager les États à adhérer aux conventions internationales sur l'apatridie ;
- le soutien à des mesures destinées à recueillir des données nationales multidimensionnelle, ventilées et vérifiables sur les apatrides ;
- le renforcement des mesures appelant à l'enregistrement des naissances gratuit et aisément accessible et réalisé sur une base non discriminatoire ;
- l'encouragement à l'utilisation de programmes d'enregistrement numérique des naissances afin d'améliorer les dossiers d'enregistrement et d'archivage ;
- l'encouragement des États de la région à répondre aux besoins des femmes et aux problèmes liés à la violence sexuelle et sexiste ;
- l'établissement de **rapports réguliers** sur la mise en œuvre des mesures de l'UE dans la lutte contre l'apatridie ;
- la mise en place de lignes directrices européennes sur les droits de l'homme liés à l'apatridie ;
- le renforcement du **dialogue** sur l'apatridie dans l'Asie du Sud et du Sud-Est avec les organisations régionales et internationales pertinentes ;
- la prévision de budgets dédiés à cette matière au sein de l'Instrument de coopération au développement, du Fonds européen de développement et de l'Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme ainsi que de fonds adéquats pour des ONG ainsi que d'autres organisations œuvrant en faveur des communautés d'apatrides.

Rappelant que l'apatridie à travers le monde est **très peu cartographiée et sous-évaluée**, et que les données existantes sont basées sur différentes définitions de ce concept dans le monde, les députés pressent la communauté internationale à adopter une **définition commune** et à remédier aux lacunes qui affectent le recueil de données permettant de mesurer l'apatridie dans les pays en développement.

La Commission est appelée à lancer des échanges de bonnes pratiques entre États membres et encourager la coordination active de **points de contact nationaux sur l'apatridie**.

En dernier lieu, les députés appellent au soutien de l'UE aux apatrides dans l'Asie du Sud et du Sud-Est grâce à divers dispositifs et encouragent l'Union à poursuivre les efforts qu'elle déploie pour s'attaquer aux conséquences de l'apatridie sur le développement, la paix et la stabilité dans le cadre de ses programmes de coopération au développement et, plus largement, de son action extérieure.